



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 29
Excusés : 7
Non excusés : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT QUATRE NOVEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 18 novembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. JACQUOT - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme PERRIER - M. FOUBERT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. LARGIER - M. RIBOLLA . M. NOVAIS.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. NZIMBU - M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

<u>POUVOIRS :</u>			
Mme PERRIER	à	M. GHOZELANE	
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA	
Mme TCHOULA NJIA	à	Mme SHORT FERJULE	
Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN	
M. LARGIER	à	M. DUMONT	
M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME	

SECRETAIRE DE SEANCE : Sofiane GHOZELANE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°2025_11_24-7

Ref : Direction de la vie associative et de l'animation du territoire

Objet: Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Club Fight Team CL pour l'année 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

CONSIDERANT le soutien financier apporté par la commune à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou évènements,

CONSIDERANT qu'en matière de développement de l'activité sportive, la commune reconnaît l'intérêt local de l'association Club Fight Team CL,

CONSIDERANT la demande de subvention pour l'exercice 2025 de l'association Club Fight Team CL,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 12 novembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

ATTRIBUE une subvention de 1 000 € à l'association Club Fight Team CL pour l'exercice 2025,

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette subvention,

DIT que cette dépense est inscrite au budget communal 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251127-2025_11_24_7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

Publication : 28/11/2025



Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault